



**CONVENTION PARTENARIALE**  
**DANS LE CADRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DU TERRITOIRE D'ACTION DE L'EUROMETROPOLE**  
**DE STRASBOURG**  
**RENOVATION DU HALL DES SPORTS ET DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE JOFFRE LEFEBVRE**  
**PAR LA COMMUNE DE LINGOLSHEIM**

**ENTRE**

Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération n° CP/2019/120 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 6 mai 2019

ci-après dénommé « le Département »

**ET**

La Commune de Lingolsheim, représentée par son Maire, Monsieur Yves BUR, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2018 et la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2019

ci-après dénommé « la Commune »

**ET**

L'établissement public local d'enseignement (EPL) du Collège Galilée de LINGOLSHEIM, représenté par sa principale, Madame Snezana MARCIC, dûment habilitée par délibération n°..... de son conseil d'administration du .....

ci-après dénommé « le Collège »

**ET EN PARTENARIAT AVEC :**

- l'Etat
- la Région Grand Est
- les associations sportives du territoire (Ill-Bruche Athlétisme Lingolsheim, Handball Club Lingolsheim, Tennis Club de Lingolsheim, Basket Lingolsheim...etc)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1,

Vu la délibération n° CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale

Vu la délibération n° CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale

Vu la délibération n° CD/2017/077 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 relative aux Contrats départementaux de développement territorial et humain, approuvant notamment le Contrat départemental du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021

Vu la délibération n° CP/2019/120 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 6 mai 2019 approuvant la convention partenariale pour la réalisation du projet relatif à la rénovation du hall des sports et de la piste d'athlétisme du stade Joffre Lefebvre de Lingolsheim

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lingolsheim du 19 mars 2019 approuvant le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2018-2021

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lingolsheim en date du 8 octobre 2018 approuvant le projet relatif à la rénovation du hall des sports et la délibération du Conseil Municipal de Lingolsheim en date du 18 mars 2019 approuvant le projet de rénovation de la piste d'athlétisme du stade Joffre Lefebvre

Vu la délibération n°                    du Conseil Municipal de Lingolsheim du                    approuvant la convention partenariale pour la réalisation du projet relatif à la rénovation du hall des sports et de la piste d'athlétisme du stade Joffre Lefebvre de Lingolsheim

## **Il est préalablement exposé**

La Commune de Lingolsheim est propriétaire des installations sportives du stade Joffre Lefebvre mises à disposition du collège Galilée de Lingolsheim pour l'Éducation Physique et Sportive. Le hall des sports, construit en 1972, ainsi que la piste d'athlétisme du stade Joffre Lefebvre ne sont plus adaptés aux standards des pratiques sportives. Le hall des sports n'est plus conforme aux normes d'accessibilité et présente un mauvais bilan énergétique. La Commune de Lingolsheim s'engage donc dans un programme ambitieux de rénovation et modernisation du hall des sports et de la piste d'athlétisme du stade Joffre Lefèvre.

Le projet faisant l'objet de la présente convention répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat Départemental et de développement Territorial et Humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir :

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes :
  - o Agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires ;
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public :
  - o Accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention est conclue en application du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2018-2021.

Cette convention a pour objet de mobiliser les partenaires autour :

- Du renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens ;
- De la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ;

## **ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PROJET**

Le stade Joffre Lefebvre est un complexe sportif qui est composé par :

- un hall des sports (salle d'environ 1 200 m<sup>2</sup>) ;
- une piste d'athlétisme et des aires de lancer ;
- un terrain de grands jeux en gazon naturel ;
- un terrain de grands jeux en gazon synthétique ;

Le Collège est le principal utilisateur de ces installations en journée. Installations mutualisées avec les associations sportives locales de football, handball, tir à l'arc, badminton, athlétisme et tennis. Ce complexe sportif accueille donc les 521 collégiens de du collège Galilée et les 949 licenciés sportifs que comptent ces associations.

Le projet porté par la Commune consiste d'abord en la rénovation du hall des sports où il est prévu :

- la création d'un nouvel accès au site et un réaménagement des abords pour diminuer le temps de trajet des collégiens et respecter les normes d'accessibilité ;
- la création d'un hall d'entrée d'environ 100 m<sup>2</sup> ;
- la démolition/reconstruction du bloc vestiaires/sanitaires et des tribunes ;
- la rénovation de la salle de sport ;

- l'isolation thermique de l'ensemble des locaux.

Puis la Commune engagera des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme où il est prévu le remplacement complet du revêtement.

L'ensemble de ces travaux répondront aux besoins des scolaires et des associations sportives locales.

Le collège utilise également les installations du complexe sportif Amitié composé par :

- - Une salle polyvalente/danse ;
- - Une salle de tir/tennis de table ;
- - Un dojo ;

Dans le cadre des contrats de territoire, le Département a contribué à la restructuration/extension de ce complexe sportif à hauteur de 466 444,30 € (CP du 19 février 2009).

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTENAIRES POUR LA REALISATION DU PROJET**

Le porteur du projet de rénovation du hall des sports et de la piste d'athlétisme du stade Joffre Lefebvre est la Commune de Lingolsheim.

#### **3.1. Engagements de la Commune**

La Commune de Lingolsheim s'engage à :

- Garantir l'accès au collège Galilée, aux installations sportives du Stade Joffre Lefebvre et au complexe sportif Amitié pour un volume horaire correspondant aux besoins définis par l'Éducation Nationale dans le cadre de l'Education Physique et Sportive (EPS) ou de la pratique associative (UNSS). Les modalités de cet accès sont précisées dans la convention multipartite d'utilisation des installations sportives entre le propriétaire des équipements, le Département et le collège ;
- Garantir une gratuité d'accès pour le collège Galilée de Lingolsheim :
  - o durant 8 ans aux installations couvertes et suivant les conditions fixées dans la convention d'utilisation en annexe ;
  - o durant 15 ans pour les installations de plein air ;
- Garantir un accès le plus large possible aux associations sportives locales, notamment les associations œuvrant dans le champ du handisport et du sport adapté ;
- Prévoir des clauses d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi dans les marchés travaux en partenariat avec la structure « Relais Chantiers » ;
- Prévoir l'investissement nécessaire en « gros matériel » favorisant et améliorant la pratique sportive des collégiens (Achat et renouvellement de poteaux et filets de volley et de badminton, tapis de gym, mini buts de handball pour un montant d'environ 5 100 € défini en comité de pilotage) et installer 2 cages de handball amovibles sur le grand terrain ;

- Ouvrir le plus largement possible les installations communales tennistiques et du complexe sportif Amitié notamment comme solutions de repli durant la phase travaux ;
- créer un accès au Stade Joffre Lefebvre dédié aux collégiens, leurs permettant de réduire le temps de trajet Collège-Stade ;
- Agrandir le portail d'accès et le passage au niveau de la main courante du stade d'athlétisme pour fluidifier la pratique du cross et éviter l'effet de goulot d'étranglement actuel ;
- Mettre à disposition gratuitement du Département, le cas échéant et une fois par an maximum, les installations du stade Joffre Lefebvre, en cas de besoin administratif ou événementiel ;

### 3.2. Engagements du collège Galilée de Lingolsheim

Le collège Galilée de Lingolsheim est associé à la démarche partenariale du Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) des secteurs de recrutement des 2 collèges de Lingolsheim. A cette fin, le collège sera concerné par le plan d'actions rappelé ci-dessous qui sera redéfini chaque année par le comité de pilotage dédié :

<b>Enjeu</b>	<b>Action</b>	<b>Porteur</b>
<b>Promouvoir la réussite scolaire des élèves</b>	Mise en place d'un adulte relais dans les 2 collèges et le CSC L'Albatros	Etat
	Accueil d'un stagiaire polytechnicien dans le cadre de leur formation humaine dans chaque collège	Education Nationale
	Parcours de découverte des métiers dans les services de Ville de Lingolsheim dans le cadre des stages de 3 <sup>ème</sup>	Ville de Lingolsheim Ville de Holtzheim
	Projet d'ouverture d'une nouvelle antenne de l'association afin de faire découvrir les métiers manuels et patrimoniaux aux jeunes	Association L'outil en Main
<b>Faire des jeunes des acteurs du territoire et les citoyens de demain</b>	Développer la communication vers les jeunes de l'action « Juste Fais le »	Ville de Lingolsheim
	Organisation d'événements à destination des jeunes le mercredi après-midi (découverte d'associations...)	Médiathèque Ouest (Eurométropole)
	Développement d'actions citoyennes avec les jeunes	Ville de Lingolsheim Ville de Holtzheim
	Elaboration d'un questionnaire « Bien-être au collège » à destination des jeunes	Département
<b>Susciter l'envie de travailler ensemble avec les partenaires et mettre</b>	La coordination du PEPS	Département
	Ouverture de l'école des Près aux	Education

<b>le jeune et sa famille au cœur de la démarche</b>	parents avec la mise en place depuis la rentrée 2017 de l'action « Ouvrir l'école aux parents »	Nationale
--	---	-----------

Dans le cadre de la rénovation des installations du Stade Joffre Lefebvre, le collège Galilée s'engage à participer à la journée de grand nettoyage des installations de l'Amitié Lingolsheim organisée par l'association du même nom pour sensibiliser les collégiens au respect des installations sportives mutualisées avec les associations.

### 3.3. Engagements du Département

Le Département s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- créer un accès spécifique dans l'enceinte du collège Galilée pour réduire le temps de trajet Collège-Stade ;
- poursuivre la coordination de la démarche PEPS sur les secteurs de recrutement des 2 collèges de Lingolsheim ;

Le Département s'engage par ailleurs à apporter une subvention à la Commune de Lingolsheim d'un montant de **1 125 000,00 €** pour la rénovation du hall des sports et de la piste d'athlétisme du Stade Joffre Lefebvre.

Le montant de cette contribution financière départementale n'est applicable que sous réserve du vote des crédits de paiement correspondant par son assemblée délibérante et de la signature de la convention financière mentionnée à l'article 5 ci-après.

## **ARTICLE 4 : COÛT DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le coût du projet de rénovation du hall des sports et de la piste d'athlétisme du stade Joffre Lefebvre de Lingolsheim se monte à 3 750 000,00 € HT.

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux hall des sports et accès	2 982 674,42 €	Département	1 125 000,00 €
Travaux piste d'athlétisme	390 000,00 €	DETR (à confirmer)	200 000,00 €
Honoraires de Maitrise d'Oeuvre	296 288,99 €	Région Grand Est (à confirmer)	500 000,00 €
Mission OPC	33 599,05 €	Agence Nationale du Sport (à confirmer)	300 000,00 €
Frais divers, diagnostics...	47 437,54 €	Commune	1 625 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 750 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 750 000,00 €</b>

Le coût du soutien du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité s'élève à 1 125 000,00 €.

## **ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET DE MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONTRIBUTIONS**

Les modalités de paiement de chaque contribution financière de chacun des partenaires seront définies en tant que besoin dans une convention financière individuelle à conclure avec le porteur du projet.

## **ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

**6.1.** La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Sous réserve de la clause prévue à l'article 6.2 et à l'article 10 ci-après, elle prendra fin avec l'extinction complète des obligations respectives des parties signataires.

**6.2.** La réalisation des projets, objets de la présente convention, devra avoir débutée au plus tard avant le 31 décembre 2021.

## **ARTICLE 7 : SUIVI – ÉVALUATION – BILAN**

**7.1.** Un comité de suivi composé des partenaires signataires de la présente convention se réunit autant que de besoin pour suivre la réalisation du projet. Ce comité peut être élargi à toute personne participant à la réalisation du projet.

**7.2.** Le porteur de projet assure l'évaluation et le bilan de la réalisation du projet objet de la présente convention.

## **ARTICLE 8 : UTILISATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

Les modalités d'utilisation de chaque contribution financière sont détaillées dans les conventions financières citées à l'article 5 ci-avant.

## **ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux et qu'elle ne contrevienne pas aux dispositions du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg. Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **ARTICLE 10 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée adressée à tous les partenaires engagés dans le contrat départemental.

La résiliation de cette convention n'aura aucun effet sur les autres conventions relatives au contrat départemental, lesquelles continueront à engager les parties signataires et se poursuivront jusqu'à leurs termes respectifs.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les litiges susceptibles de naître entre les membres à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les membres du groupement sont tenus d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion, un arrangement amiable est convenu, ou il peut être décidé de faire appel à une mission de médiation désignée par le Tribunal administratif de Strasbourg, par application des articles L 213-1 à L.213-10 du Code de justice administrative. Toute action contentieuse postérieure devra être introduite devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en trois exemplaires originaux à Strasbourg, le

Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président du Conseil Départemental,  Frédéric BIERRY	Pour la Commune de Lingolsheim Le Maire,  Yves BUR
Pour le collège Galilée de Lingolsheim, La Principale,  Snezana MARCIC	